

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 508

**LE PROJET THÉRAPEUTIQUE PERSONNALISÉ DU
PATIENT EN PSYCHIATRIE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



| | |
|---------------------------------|---|
| N° du stage 508 | Lieu de stage Dans l'établissement |
| Durée du stage 3 jours | Dates |
| Prix Prix sur demande | |

CONTEXTE

- Correspond à l'orientation n°2 "Les modalités thérapeutiques en psychiatrie" pour les médecins travaillant en psychiatrie.

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecins et cadres de santé.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un médecin.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les recommandations de la HAS et de l'Anesm sur les objectifs des projets thérapeutiques des patients.
- Choisir la méthodologie adaptée aux objectifs.
- Donner au patient un rôle acteur.
- Donner à la famille et aux proches un rôle d'accompagnateurs.
- Donner à l'équipe une fonction de mise en cohérence garante de la continuité des soins.
- Ajuster les interventions aux spécificités du patient.
- Evaluer et suivre les projets.
- Intégrer le recueil des besoins des familles et leur sollicitation à la démarche d'accompagnement du projet.
- Intégrer une traçabilité des éléments du projet qui concernent la vie sociale, l'habitat et l'emploi.

CONTENU

1. Les objectifs à atteindre : pour le patient, pour les équipes, pour les établissements.
2. La méthodologie de la mise en œuvre.
3. Le patient acteur des soins.
4. Les familles et leur présence comme support.
5. L'équipe et la cohérence des projets : les spécificités des projets, la traçabilité et l'évaluation des projets.
6. Intersession : mise en application sur le terrain.
7. La méthode "audit clinique" : évaluation des pratiques, mises en place d'actions d'amélioration, réévaluation des pratiques.
8. Les traces de la sollicitation du patient et des données recueillies.
9. Les traces de la sollicitation des familles et des données recueillies.
10. Les traces de la dimension sociale du projet.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

| | | | |
|----------------|------------------|---------------|----------------------|
| N° du stage | 508 | Lieu de stage | Dans l'établissement |
| Durée du stage | 3 jours | Dates | |
| Prix | Prix sur demande | | |

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION